

## Principales réalisations de 2005

- Achèvement de la modernisation des pratiques de gouvernance de la SIMA
- Doublement de la capacité financière de la SIMA en cas d'insolvabilité d'une société membre
- Remboursement de 19,8 millions de dollars aux sociétés membres sous forme de dividendes de liquidation
- Élaboration de modèles de simulation permettant d'estimer les coûts d'une insolvabilité et d'évaluer l'incidence d'un choc financier sur la solvabilité des assureurs

### Table des matières

Message du président du conseil . . . . .	2	Sociétés membres de la SIMA . . . . .	20
Message du président et directeur général . . . . .	5	Conseil d'administration de la SIMA . . . . .	23
Contexte opérationnel . . . . .	8	Personnel et coordonnées de la SIMA . . . . .	24
Situation de sociétés d'assurance insolvables particulières . . . . .	13	Organismes de réglementation des assurances au Canada . . . . .	25
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière . . . . .	14		



APRÈS UN AN à la barre du conseil d'administration, je constate avec satisfaction que la situation financière de bon nombre des 217 membres de la SIMA s'est améliorée en 2005. Aucun cas d'insolvabilité n'a été signalé au cours du dernier exercice, en partie grâce à l'étroite surveillance à laquelle les assureurs IARD sont soumis en vertu de la réglementation canadienne.

La SIMA a également réalisé d'importants progrès dans l'accomplissement de sa mission en 2005 :

- Elle a pris d'importantes mesures pour moderniser ses pratiques de gouvernance.
- Pour être mieux à même d'intervenir en cas d'insolvabilité d'un membre, elle a doublé le montant dont elle dispose annuellement, qui est passé d'environ 250 à 500 millions de dollars.
- Elle a versé à ses sociétés membres près de 20 millions de dollars en dividendes de liquidation.

Le processus de réorientation stratégique entrepris il y a trois ans par le conseil d'administration et les membres de la SIMA commence à porter ses fruits. Notre organisme est indéniablement devenu une société d'indemnisation plus forte pour l'industrie des assurances IARD. Il est mieux en mesure de s'acquitter de sa mission essentielle, qui consiste à protéger financièrement les titulaires de police. Voyons plus en détail les principaux progrès réalisés au cours du dernier exercice.

### Une gouvernance plus efficace

Quand la SIMA a résolu de moderniser ses pratiques de gouvernance, elle voulait avant tout que son conseil d'administration soit plus apte à lui fournir une orientation stratégique et à représenter les intérêts de ses parties prenantes. Le conseil, dont la taille a été réduite de 15 à 10 membres et qui peut désormais s'appuyer sur un plan stratégique pluriannuel, se concentre davantage sur les enjeux émergents.

La SIMA s'est fixé comme ligne de conduite que 3 des 10 membres de son conseil soient des administrateurs indépendants, en ce sens qu'ils ne doivent avoir aucun lien direct ni être au service d'une de ses sociétés membres. Les administrateurs indépendants de la SIMA sont tous trois issus d'organismes de réglementation des assurances. Ils connaissent donc bien l'industrie des assurances IARD et tout ce qui touche la protection des consommateurs.

*Le processus de réorientation stratégique entrepris il y a trois ans par le conseil d'administration et les membres de la SIMA commence à porter ses fruits.*

---

La rédaction d'un énoncé de mission a également contribué à clarifier le rôle du conseil dans la gouverne de la SIMA. Cela est particulièrement important quand une organisation envisage de modifier ses politiques, comme ce sera bientôt le cas avec la réévaluation des couvertures et des indemnités dont bénéficient les titulaires de police. Maintenant qu'elle a pris des mesures pour moderniser ses pratiques de gouvernance, la SIMA s'attachera en 2006 à documenter les politiques et les pratiques du conseil pour s'assurer qu'elles sont claires et transparentes pour toutes les parties intéressées.

### **Renforcement de notre capacité de protection**

La plus grande réalisation de la SIMA en 2005 a été sans conteste l'amélioration de sa capacité financière et opérationnelle à réagir en cas d'insolvabilité d'une société membre.

*En ce qui a trait à sa capacité financière, la SIMA dispose désormais de 500 millions de dollars par année pour acquitter les coûts liés à l'insolvabilité d'un assureur, comparativement à 250 millions de dollars auparavant.*

Elle a renforcé sa capacité opérationnelle en se dotant d'outils qui lui permettent de modéliser le coût total des réclamations et des cotisations à la suite de la liquidation d'un assureur. Grâce à ces outils, elle peut aussi simuler l'incidence que pourraient avoir sur la solvabilité des assureurs des événements majeurs, comme un choc financier ou une catastrophe naturelle.

En ce qui a trait à sa capacité financière, la SIMA dispose désormais de 500 millions de dollars par année pour acquitter les coûts liés à l'insolvabilité d'un assureur, comparativement à 250 millions de dollars auparavant. Pour y parvenir, elle a doublé le plafond de la cotisation générale qu'elle est autorisée à prélever, qui est passé de 0,75 % à 1,5 % des primes couvertes. Toutes les approbations nécessaires ayant été obtenues, le nouveau plafond est entré en vigueur en août 2005 grâce à la pleine collaboration et au soutien des sociétés membres et des organismes de réglementation.

Fort de ces améliorations, la SIMA est mieux en mesure, à moyen terme, d'accorder rapidement une protection financière aux titulaires de police en cas d'insolvabilité de leur assureur.

### **Recouvrement et remboursement d'une partie des coûts liés à l'insolvabilité**

La SIMA a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre toute perte financière excessive quand un assureur membre devient insolvable. En fournissant au public une protection efficace, elle aide l'industrie canadienne des assurances IARD à demeurer digne de confiance. Sans compromettre l'atteinte de ces objectifs fondamentaux, la SIMA cherche également à réduire au minimum les coûts que ses membres doivent assumer en cas de liquidation d'un assureur.

*Dix-sept ans après sa création, la SIMA est à mon sens mieux placée que jamais pour s'acquitter de son mandat de protection des titulaires de police en tant que fonds national de garantie des assureurs IARD canadiens.*

En 2005, elle s'est acquittée de cette obligation de façon proactive en versant à ses membres près de 20 millions de dollars en dividendes de liquidation provenant des actifs de six


assureurs insolvable. Ces dividendes ont été versés aux membres qui avaient payé des cotisations par le passé pour couvrir les coûts liés à la liquidation des sociétés d'assurance Advocate General, Ontario General, Canadian Universal, Beothic General, Hiland et Maplex. Après avoir indemnisé tous les titulaires de police admissibles, la SIMA a été en mesure de verser à ses membres des dividendes de liquidation moyens d'environ 0,70 \$ par dollar cotisé.

Nonobstant la valeur temps de l'argent, les dividendes de liquidation que recouvre et verse la SIMA réduisent les coûts nets que doivent assumer les assureurs quand un membre de l'industrie devient insolvable, ce qui contribue à leur santé financière. Désormais, la SIMA s'efforcera d'accélérer le versement des dividendes de liquidation à ses membres.

### **Perspectives**

C'est pour moi un grand plaisir d'accueillir M. David Woolley de l'Atlantic Insurance Company au sein du conseil d'administration de la SIMA en 2006.

La SIMA continuera à bâtir sur ses succès. Dix-sept ans après sa création, elle est à mon sens mieux placée que jamais pour s'acquitter de son mandat de protection des titulaires de police en tant que fonds national de garantie des assureurs IARD canadiens.

Dans les pages qui suivent, Paul Kovacs, président et directeur général de la SIMA, exposera les grandes priorités de la Société pour 2006 et les années subséquentes. 



À L'AUBE DE sa dix-huitième année d'existence, la SIMA conserve le souci constant d'être bien préparée à intervenir. Elle s'efforce de protéger financièrement les assurés et de raffermir la confiance des consommateurs, tout en limitant les coûts que ses membres doivent assumer.

Pour que la SIMA soit créatrice de valeur dans son rôle de caisse de garantie de l'industrie canadienne des assurances IARD, son conseil d'administration et ses membres s'attendent à ce qu'elle se montre proactive. Or, pour répondre à cette attente et être prête à agir, elle doit pouvoir s'appuyer sur une planification efficace et des études pertinentes. Les succès récents de la SIMA sont en grande partie le résultat de sa capacité à saisir rapidement les grands enjeux de l'industrie et à prendre des mesures appropriées.

*La SIMA devrait modifier sa couverture des risques commerciaux importants pour la rendre conforme aux normes et aux meilleures pratiques internationales. Elle devrait orienter davantage ses ressources financières vers la protection des particuliers et des petites entreprises.*

D'ici 2008, le plan stratégique de la SIMA insistera sur trois grandes priorités. En 2006, nous effectuerons un examen complet de nos couvertures et des indemnités. En 2007 et en 2008, nous nous attacherons respectivement à atténuer les risques auxquels la SIMA est exposée et à améliorer les pratiques de liquidation des sociétés d'assurance.

### **Réévaluation des couvertures et des indemnités**

La SIMA procède actuellement à une analyse exhaustive des limites de couverture et des indemnités. Comme prévu, cet examen devrait être terminé d'ici le printemps 2006. La SIMA devrait faire part de ses constatations à ses membres et aux autres parties intéressées sous peu, une fois que le conseil d'administration en aura discuté. Cet examen vise principalement à nous assurer que nos couvertures et les indemnités que nous accordons tiennent compte des changements et des tendances observés en matière d'indemnisation dans les branches où nous exerçons nos activités. Nous veillerons au besoin à améliorer les couvertures et à ce que les indemnités soient versées aux titulaires de police qui ont le plus besoin de protection.

Voici les principales constatations de nos premiers travaux :

- La SIMA doit actualiser son système de couverture pour faire suite à l'harmonisation des branches d'assurance aux échelons fédéral et provinciaux.
- La SIMA devrait modifier sa couverture des risques commerciaux importants pour la rendre conforme aux normes et aux meilleures pratiques internationales. Elle devrait orienter davantage ses ressources financières vers la protection des particuliers et des petites entreprises.
- Il faudra améliorer la couverture des primes non acquises, mais de façon à atténuer les effets des risques moraux.

- Bien que le plafond actuel de 250 000 \$ qui s'applique aux indemnités continue de répondre aux besoins des titulaires de police en assurance automobile et en assurance des petites entreprises, certains rajustements pourraient s'imposer pour accorder une protection adéquate aux titulaires de polices d'assurance de biens meubles.

La dernière réévaluation des limites de couverture remonte à 1996. Depuis, plusieurs facteurs sont venus modifier le cadre d'indemnisation, comme de nouveaux produits, l'évolution de la fréquence et de la gravité des sinistres et l'inflation. Pour que la protection que la SIMA accorde aux titulaires de police demeure suffisante, une réévaluation périodique des couvertures et des indemnités s'impose.

Toutefois, avant d'apporter quelque changement que ce soit, la SIMA tient à prendre le pouls des parties intéressées au moyen d'un rigoureux processus de consultation. Elle effectuera donc auprès de ses sociétés membres un sondage semblable à ceux réalisés en 2004 et 2005 à propos de ses pratiques de gouvernance et de sa capacité financière. Toutes les solutions envisagées y seront clairement exposées. Les professionnels de la gestion de l'insolvabilité et des liquidations ont déjà été consultés dans le cadre de cet examen, et ils le seront à nouveau avant la mise en œuvre des changements. Pour faciliter l'approbation

*Avant d'apporter quelque changement que ce soit, la SIMA tient à prendre le pouls des parties intéressées au moyen d'un rigoureux processus de consultation.*

des modifications apportées aux couvertures, la SIMA pourra également compter sur des canaux de communication bien établis avec les contrôleurs d'assurance et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA).

La SIMA entend terminer ses consultations plus tard en 2006. Quand un consensus aura été dégagé et que le conseil d'administration aura rendu sa décision concernant les changements à apporter aux polices couvertes et au montant des indemnités, la SIMA demandera l'approbation officielle

des organismes de réglementation pour modifier son Plan de fonctionnement. Une fois les approbations nécessaires obtenues, la SIMA s'attachera prioritairement à communiquer les changements apportés aux parties intéressées.

### **Atténuation des risques**

À compter de 2007, la SIMA concentrera ses efforts sur l'atténuation des risques.

Elle cherchera à déterminer comment son système de cotisations pourrait inclure une mesure du risque associé à la situation financière et à la solvabilité de ses sociétés membres. En collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et avec quelques organismes de réglementation provinciaux, la SIMA a également entrepris une étude sur les facteurs qui ont mené des assureurs IARD canadiens à la faillite. Elle se servira s'il y a lieu des résultats de cette étude pour atténuer les risques auxquels elle est exposée.

---

La SIMA effectuera en outre une étude qui comparera les pratiques de supervision de la solvabilité au Canada avec les meilleures pratiques internationales. Elle compte également se servir plus rigoureusement de son modèle d'évaluation des répercussions financières et des risques (ERFR). Cet outil d'atténuation des risques lui permettra notamment de déterminer dans quelle mesure elle est prête à faire face à diverses crises extérieures qui sont susceptibles de survenir.

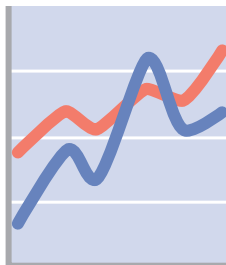
### **Amélioration des pratiques de liquidation**

En 2008, la SIMA se consacrera en priorité à l'amélioration des pratiques de liquidation des sociétés d'assurance. La *Loi sur les liquidations et les restructurations* est au cœur de cette initiative, qui consistera à déterminer quels changements pourraient être apportés pour que la SIMA, ses membres, les liquidateurs et les organismes de réglementation puissent mieux gérer les sociétés d'assurance insolubles.

*À compter de 2007, la SIMA concentrera ses efforts sur l'atténuation des risques. En 2008, la SIMA se consacrera en priorité à l'amélioration des pratiques de liquidation des sociétés d'assurance.*

La SIMA entend également effectuer des travaux sur les deux questions suivantes : le traitement fiscal des cotisations versées par les assureurs qui paient pour la liquidation des sociétés d'assurance en faillite et le rôle des sommes recouvrées auprès des réassureurs dans la réduction des coûts de liquidation.

Pour terminer, j'aimerais remercier les membres du conseil d'administration pour leurs recommandations et leurs orientations au cours du dernier exercice. Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'équipe de professionnels de la SIMA pour la grande qualité de leur travail. Nous continuons d'évoluer dans un environnement exigeant, mais des plans de travail qui s'attaquent aux véritables enjeux nous permettront de demeurer sur la voie du succès au cours des années qui viennent. 🍁



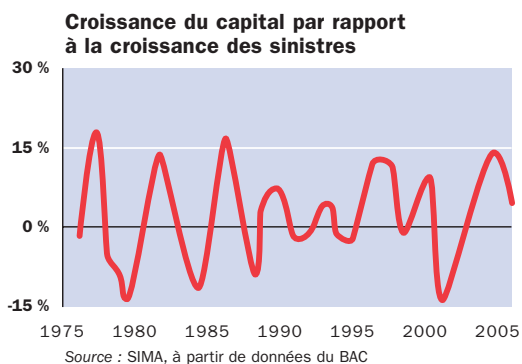
ON SE SOUVIENDRA de 2005 comme d'une année d'extrêmes : sinistres catastrophiques records pour les assureurs IARD au Canada et à l'étranger, hausse des taux d'intérêt et vigueur des marchés boursiers. Les assureurs ont continué à accorder une attention particulière à la souscription et ont affiché un bénéfice technique pour la deuxième année d'affilée – du jamais vu.

Ayant mis l'accent sur les données fondamentales et sur le renforcement de la capitalisation de l'industrie en 2003 et en 2004, les sociétés membres de la SIMA ont été mieux à même de composer avec des dommages catastrophiques records en 2005 – preuve qu'une bonne solvabilité dépend d'une solide capitalisation et de la capacité à faire face aux sinistres majeurs découlant des mauvaises conditions climatiques et de divers chocs financiers. Au cours du dernier exercice, les incendies et les tempêtes qui ont frappé l'Ontario, l'Alberta et les provinces de l'Atlantique ont causé pour plus de 2 milliards de dollars de dommages, un sommet annuel jamais atteint dans l'industrie. Grâce à des pratiques de gestion judicieuses, à de solides bénéfices et à une meilleure capitalisation, aucune de nos sociétés membres n'a dû être liquidée en 2005.

Même si la souscription est demeurée vigoureuse tout au long de 2005, les bénéfices techniques ont fléchi de 400 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le ratio sinistres-primés montre en outre des signes de détérioration, le coût des sinistres semblant augmenter peu à peu.

### Accroissement des capitaux

Si les consommateurs font confiance aux assureurs, c'est qu'ils croient que leur contrat d'assurance sera respecté et qu'ils seront indemnisés en cas de réclamation légitime. La capitalisation des sociétés d'assurance est à la base de cette confiance, car c'est elle qui permet aux assureurs de faire



Source : SIMA, à partir de données du BAC

face aux imprévus. Or, entre 1998 et 2002, les sinistres et les obligations auxquelles ils ont donné lieu ont augmenté plus vite que l'apport en capital, ce qui a eu pour effet d'affaiblir la solvabilité de l'industrie. Selon un certain nombre d'indicateurs, dont le ratio du risque d'assurance, la capitalisation de l'industrie a atteint en 2002 un creux record depuis la création de la SIMA. En 2003 et en 2004, de bons rendements et la stabilisation du coût des sinistres ont cependant permis à l'industrie de redresser la situation. Elle a continué à consolider ses assises financières en 2005, mais à un rythme plus modéré qu'au cours des deux

exercices précédents. Les ratios sectoriels du capital aux primes et du capital aux sinistres demeurent toutefois plus faibles qu'en 1999 et 2000.

Une bonne capitalisation protège les titulaires de police en cas de sinistres catastrophiques ou inattendus pouvant mettre financièrement certains assureurs dans l'embarras. Pour que le marché canadien de l'assurance soit plus stable, il est essentiel que les sociétés d'assurance

soient bien capitalisées et en bonne santé financière. Cela a été évident en 2005, l'industrie ayant dû régler des sinistres catastrophiques d'un montant record de 2 milliards de dollars. Compte tenu des solides bénéfices, toutefois, ces événements ont eu somme toute peu d'effet sur les risques d'insolvabilité au sein de l'industrie.

Par rapport aux sinistres, la croissance des capitaux propres dans l'industrie canadienne de l'assurance a été légèrement plus faible qu'en 2004. Ce fléchissement est le reflet d'une intensification des activités d'indemnisation. Près de 50 % des assureurs canadiens ont obtenu de meilleurs résultats au test du capital minimal, mais un plus fort pourcentage encore a constaté une certaine détérioration. Presque tous les assureurs dépassent néanmoins par une marge confortable la cible fixée par les organismes de supervision.

La croissance des capitaux propres a encore une fois été principalement alimentée par les bénéfices non répartis. En 2005, bien des sociétés ont vu leurs bénéfices augmenter grâce à une hausse des primes acquises, une réduction des sinistres survenus et des revenus de placements supérieurs. La croissance du coût des sinistres a cependant fait partiellement contrepoids à ces conditions favorables.

En dépit des améliorations des dernières années, la capitalisation de l'industrie demeure en deçà du niveau élevé de 1999. Une forte capitalisation est essentielle à une plus grande stabilité du marché canadien de l'assurance et à la protection des intérêts des consommateurs.

## Sinistres catastrophiques

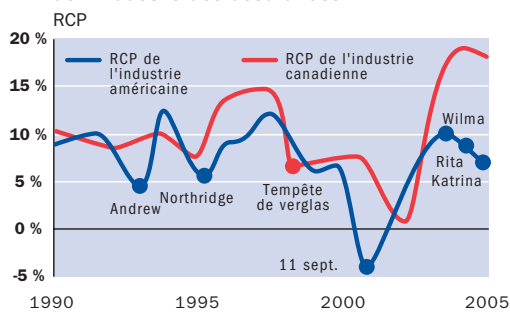
Les phénomènes météorologiques violents et les catastrophes industrielles sont parmi les principaux risques de catastrophe qui menacent la solvabilité des assureurs IARD. Les nombreux

ouragans qui ont frappé les États-Unis au cours des deux dernières années ont clairement montré l'incidence qu'une catastrophe peut avoir sur les assureurs. Les graves dommages subis devraient toutefois avoir un impact somme toute minimale sur leur solvabilité. Grâce en partie aux leçons tirées de l'ouragan Andrew, il y a plus d'une décennie, ces ouragans ont entraîné une réduction des bénéfices, mais ont eu un effet limité sur les capitaux propres de la plupart des assureurs. Depuis 1992, les assureurs font en effet une meilleure répartition géographique des risques. Ils les modélisent mieux, utilisent plus efficacement le marché de la réassurance et ont majoré leurs taux dans les régions à risque élevé. On a par

conséquent déploré une seule faillite (une petite société de réassurance des Bermudes) à la suite des ouragans Katrina, Rita et Wilma.

Historiquement, le risque qu'un assureur membre de la SIMA devienne insolvable à la suite de catastrophes aux États-Unis est très faible. Dans l'ensemble, l'exposition des assureurs canadiens aux ouragans Katrina, Rita et Wilma a été limitée. En fait, 23 membres de la SIMA ont été exposés à ces ouragans par l'intermédiaire de leur société mère. Toutefois, les agences de notation ne leur

**Sinistres catastrophiques et santé financière de l'industrie des assurances IARD**



Source : SIMA, à partir de données du BAC et de l'III

ont pas retiré leur confiance, et aucune n'a vu sa cote de solvabilité réduite en raison des ouragans. Même si les ouragans en sol américain ont eu peu d'incidence sur les assureurs canadiens, ils nous ont rappelé que nous ne sommes pas à l'abri des sinistres catastrophiques.

Bien qu'ils aient été peu touchés par les ouragans aux États-Unis, les assureurs canadiens ont dû faire face en 2005 aux pires sinistres catastrophiques de leur histoire. On estime en effet à plus de 2 milliards de dollars le total des dommages assurés. En août, en Ontario, une tempête a causé pour plus de 500 millions de dollars de dommages assurés. Il s'agit de l'événement le plus coûteux de l'histoire de la province pour les assureurs. Les dommages auraient toutefois pu être bien plus importants. Ils ont été atténués du fait que les gens ont bien répondu aux alertes météo et que le gros de la tempête est passé près de la limite nord de Toronto. En 2005, les Albertains ont pour leur part été victimes de graves inondations qui ont causé des dommages pouvant atteindre jusqu'à 300 millions de dollars. Il s'agit de la catastrophe naturelle la plus coûteuse depuis près de 15 ans dans la province. Les sinistres catastrophiques ne se limitent toutefois pas aux phénomènes météorologiques violents. En janvier 2005, un incendie a ravagé une partie des installations de traitement des sables bitumineux de la Suncor. Les dommages assurés attribuables à l'interruption des activités et aux dégâts matériels sont estimés à plus d'un milliard de dollars.

Si ces événements s'étaient produits en 2001 – en période de faible rentabilité et d'érosion du capital –, des dommages d'une telle ampleur auraient fait fondre les capitaux propres totaux de l'industrie de 9,7 % (en tenant compte des montants à recouvrer auprès des sociétés de réassurance). Avec de pareils dommages, les risques d'insolvabilité auraient été grandement accrus, déjà qu'il y avait eu deux cas d'insolvabilité cette année-là. Ce constat met en évidence le risque que les sinistres catastrophiques font planer sur l'industrie – et l'importance du moment où ils surviennent.

### Volatilité des placements

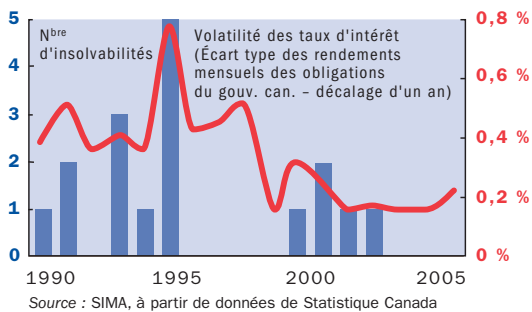
Les sociétés d'assurance détiennent d'importants portefeuilles de placements et sont de ce fait exposées à un large éventail de risques de marché. Les marchés financiers comportent toujours leur lot d'incertitude et, en 2005, ils ont été soumis à la vigueur des marchés boursiers et à un

resserrement de la politique monétaire. Les marchés boursiers ont été en hausse, mais le risque lié aux taux d'intérêt s'est accru, la Banque du Canada ayant majoré les taux de 75 points de base en 2005 et d'un autre 50 points de base au début de 2006. D'autres hausses sont attendues.

Les marchés boursiers sont généralement volatils, mais en 2005, la conjoncture a été dans l'ensemble favorable. L'indice TSX a grimpé de 28,9 % par rapport à 2004, au premier chef en raison des gains dans le secteur de l'énergie et d'un retour aux niveaux

antérieurs à la débâcle de 2000. En général, les assureurs IARD canadiens sont toutefois assez peu exposés aux risques liés aux marchés boursiers, car leurs portefeuilles sont en grande partie

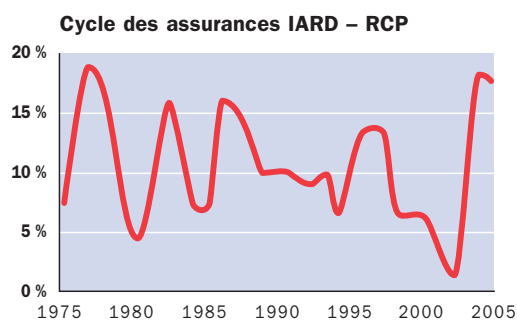
**Volatilité des taux d'intérêt et insolvabilités**



composés de titres à revenu fixe, d'obligations d'État et d'obligations de sociétés. Ces dernières années, ils ont en effet réduit de moitié la proportion des actions dans leur portefeuille total. Actuellement, celles-ci représentent en moyenne seulement 10 % des portefeuilles des assureurs.

En partie en raison de modifications apportées à la réglementation, comme l'implantation du test du capital minimal (TCM) et du test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS), les sociétés d'assurance ont réduit la place qu'occupent les actions dans leurs portefeuilles au profit des titres à revenu fixe à long terme. Comme les obligations d'État produisent actuellement de faibles rendements et que ceux-ci sont plutôt stables, les investisseurs d'autres secteurs se sont tournés vers des placements plus risqués pour obtenir de meilleurs rendements. Les assureurs IARD canadiens ont fait le contraire, laissant une plus grande place aux obligations d'État dans leurs portefeuilles. Ils sont ainsi moins exposés à la volatilité et aux risques des marchés boursiers, mais davantage au risque lié aux taux d'intérêt. Ces dernières années, les taux d'intérêt ayant été stables ou en baisse, le risque de taux a été faible. En 2005, avec le resserrement de la politique monétaire, les effets négatifs possibles d'un relèvement des taux d'intérêt sur le bilan des sociétés se sont accentués.

Les fluctuations des taux d'intérêt se répercutent sur la valeur marchande des titres à revenu fixe, qui représentent l'essentiel des portefeuilles de placements des assureurs canadiens, ainsi que sur la valeur actualisée des paiements au titre des obligations à long terme. Historiquement,



Source : SIMA, à partir de données du BAC

le taux d'insolvabilité des assureurs est en légère corrélation avec la volatilité des taux d'intérêt. Une plus grande instabilité des taux accroît le risque d'insolvabilité, particulièrement dans le cas des assureurs qui sont en situation précaire.

L'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur les capitaux propres des assureurs n'est qu'une des composantes du risque de taux. Elles ont un deuxième effet connexe : le risque d'insolvabilité ou de dérogation aux exigences de la loi en matière de capacité financière.

Les hausses de taux d'intérêt ont pour effet de réduire les résultats

au TCM/TSAS, qui, s'ils s'approchent de la cible fixée, risquent d'attirer l'attention des organismes de réglementation. En général, les fluctuations des taux d'intérêt sont progressives, les portefeuilles d'obligations sont renouvelés périodiquement et une hausse des taux d'intérêt s'accompagne d'une augmentation du taux servant au calcul de la valeur comptable des actifs – autant de facteurs qui contribuent à atténuer le risque de taux.

Toutefois, récemment, la progression rapide des taux d'intérêt a augmenté ce risque pour les assureurs. De 2003 au début de 2005, les taux d'intérêt avaient été généralement stables ou à la baisse, mais à la fin de 2005 et au premier trimestre de 2006, ils ont augmenté de 125 points de base. Cette hausse a entraîné une baisse globale d'environ neuf points de pourcentage des résultats au TCM/TSAS. Selon les prévisions économiques de la Banque du Canada et des cinq grandes banques, les économies canadienne et américaine fonctionnaient à plein régime au début de 2006. Il pourrait y avoir d'autres fluctuations des taux d'intérêt à court terme. Les assureurs pourraient donc être exposés au risque de taux au cours du prochain exercice.

D'autres risques de marché, comme le risque de change, sont limités, car les actifs en devises représentent moins de 3 % des actifs totaux de l'industrie des assurances IARD au Canada.

Toutefois, en raison de l'appréciation du dollar canadien en 2005, un petit nombre d'assureurs sont exposés à un certain risque de marché. Après s'être négocié entre 0,79 \$US et 0,83 \$US au cours de la première moitié de 2005, le dollar canadien valait de 0,86 \$US à 0,87 \$US en fin d'exercice.

## Perspectives

De belles perspectives s'offrent à l'industrie des assurances IARD au cours du prochain exercice. Dans l'ensemble, les indicateurs financiers et les indicateurs de marché laissent entrevoir que 2006 sera une bonne année pour les consommateurs et les assureurs. Néanmoins, en dépit des perspectives généralement favorables, certains observateurs de l'industrie, dont le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), constatent qu'il subsiste des incertitudes dans certains segments du marché, notamment sur les marchés ontarien et albertain de l'assurance

automobile. Du point de vue des bénéficiaires, le cycle de l'industrie a vraisemblablement atteint un sommet en 2004. Si l'on en croit les indicateurs, le marché montre des signes de ralentissement même si la plupart des assureurs continuent à faire preuve d'une grande discipline en matière de souscription.

On entrevoit néanmoins que l'industrie continuera de renforcer ses assises financières en 2006. La plupart des assureurs continuent d'enregistrer de bons revenus de souscription et de placements, de telle sorte que les bénéfices non répartis favoriseront encore une fois le redressement des niveaux de capitalisation. Il est plus difficile de savoir si les réserves augmenteront également à court

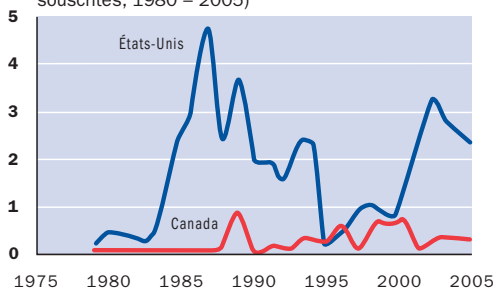
terme. Des données et des analyses de MSA Research révèlent une insuffisance persistante des réserves de 1999 à 2003. Plus récemment, l'industrie a toutefois largement regarni ses réserves. Les mesures prises en ce sens sont peut-être en partie le résultat de l'incertitude entourant l'assurance automobile.

Par ailleurs, comme l'ont prouvé en 2005 les sinistres résultant des tempêtes en Ontario et en Alberta et, dans une moindre mesure, dans les provinces de l'Atlantique, l'industrie des assurances IARD demeurera vulnérable aux phénomènes météorologiques violents. On s'attend à une recrudescence des phénomènes de cette nature.

En définitive, 2006 s'annonce bien pour les consommateurs et les assureurs. Les marchés devraient demeurer stables. Moins vigoureux qu'en 2005, les résultats de l'industrie demeureront néanmoins suffisamment solides pour permettre aux assureurs de continuer à renforcer leurs assises financières. 🇨🇦

### Coûts des liquidations en assurances IARD

(en dollars, par millier de dollars de primes souscrites, 1980 – 2005)



Source : SIMA à partir de données de la SIMA, de l'III et du NCIGF

## Situation de sociétés d'assurance insolvable particulières

Assureur IARD	Date d'émission de l'ordonnance de liquidation	Réclamations et frais réglés (31.12.05)	Cotisation des membres	Solde du fonds en fin d'exercice	Réclamations à régler
Hiland Insurance Ltd.	4 nov. 1994	6 998 000 \$	4 289 038 \$	463 000 \$	0
<b>Situation :</b> Une poursuite a été intentée pour recouvrer le montant des réclamations réglées par la SIMA et qui relèvent d'un autre assureur.					
Maplex Insurance Company	21 mars 1995	24 539 000 \$	19 988 728 \$	2 621 000 \$	1
<b>Situation :</b> La SIMA a reçu un dividende de 55 % jusqu'à présent.					
Gisco, la compagnie d'assurances	5 juin 2000	5 426 000 \$	3 500 000 \$	548 000 \$	8
<b>Situation :</b> Certaines réclamations ne relevant pas de la SIMA n'ont pas encore été réglées, ce qui retardera vraisemblablement l'issue du processus de liquidation. La SIMA a touché des dividendes de liquidation supplémentaires de 1 000 000 \$.					
Canadian Millers' Mutual Insurance Company	13 déc. 2001	5 289 000 \$	3 000 500 \$	375 000 \$	10
<b>Situation :</b> La plupart des réclamations ont été réglées rapidement, mais celles qui ne l'ont pas été prendront plus de temps.					
Markham General Insurance Company	24 juil. 2002	14 556 000 \$	15 971 921 \$	0	174
<b>Situation :</b> À l'heure actuelle, il s'agit du dossier le plus actif. Le nombre de réclamations à régler sera réduit en 2005.					
Beothic General Insurance Company Ltd.	1 <sup>er</sup> oct. 1992	2 451 000 \$	1 010 632 \$	151 000 \$	0
<b>Situation :</b> Toutes les réclamations ont été réglées. Nous attendons la libération finale du liquidateur.					
Canadian Universal Insurance Co. Ltd.	15 août 1991	540 755 \$	2 000 000 \$	706 229 \$	0
<b>Situation :</b> Toutes les réclamations ont été réglées. Nous attendons la libération finale du liquidateur.					
Ontario General Insurance Company	10 août 1989	681 017 \$	1 000 343 \$	200 228 \$	0
<b>Situation :</b> Toutes les réclamations ont été réglées. Le patrimoine comporte des fonds excédentaires.					
Advocate General Insurance Co. Ltd.	5 juil. 1989	45 226 659 \$	10 000, 010 \$	1 511 717 \$	0
<b>Situation :</b> Toutes les réclamations ont été réglées. Recouvrement intégral pour la SIMA.					
American Mutual Insurance Co. Ltd.	30 mai 1989	66 475 \$	0	0	0
<b>Situation :</b> Toutes les réclamations ont été réglées. Recouvrement intégral pour la SIMA.					
Reliance Insurance Company of Canada	3 déc. 2001	112 000 \$	0	-112 000 \$	0
<b>Situation :</b> Un accord de prêt avec le liquidateur appuie les paiements de la SIMA, et les frais sont recouverts à partir du patrimoine.					

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005



**KPMG LLP**  
**Chartered Accountants**  
Suite 3300 Commerce Court West  
PO Box 31 Stn Commerce Court  
Toronto ON M5L 1B2

Telephone (416) 777-8500  
Fax (416) 777-8818  
Internet www.kpmg.ca

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la Société d'indemnisation  
en matière d'assurances IARD

Nous avons vérifié l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD au 31 décembre 2005 et pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À notre avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*KPMG S.R.L. / SENCRL.*

Comptables agréés

Toronto, Canada  
Le 9 février 2006

## État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière (suite)

Au 31 décembre 2005 et pour l'exercice terminé à cette date, avec chiffres de l'exercice 2004  
(en milliers de dollars)

	2005				2004			
	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Fonds de liquidation	Total	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Fonds de liquidation	Total
Solde des fonds – Début de l'exercice	1 549 \$	35 913 \$	24 569 \$	62 031 \$	1 314 \$	34 624 \$	27 572 \$	63 510 \$
Cotisations des membres	987	–	–	987	964	–	2 467	3 431
Revenus de placements	40	1 180	665	1 885	90	1 293	553	1 936
Financement provenant des liquidations et autres	317	–	–	317	293	–	–	293
Dividendes de liquidation	–	–	1 803	1 803	–	–	2 529	2 529
	2 893	37 093	27 037	67 023	2 661	35 917	33 121	71 699
Réclamations et frais	–	–	727	727	–	–	8 522	8 522
Remboursement des primes non acquises	–	–	1	1	–	–	30	30
Frais d'administration	1 224	2	–	1 226	1 112	4	–	1 116
Remboursements aux membres (note 5)	–	–	19 881	19 881	–	–	–	–
<b>Solde des fonds – Fin de l'exercice</b>	<b>1 669 \$</b>	<b>37 091 \$</b>	<b>6 428 \$</b>	<b>45 188 \$</b>	<b>1 549 \$</b>	<b>35 913 \$</b>	<b>24 569 \$</b>	<b>62 031 \$</b>
Composition du solde des fonds								
Espèces et dépôts à terme (note 6)	392 \$	12 268 \$	17 063 \$	29 723 \$	394 \$	14 804 \$	31 079 \$	46 277 \$
Obligations (note 6)	–	23 433	–	23 433	–	19 801	–	19 801
Intérêts courus	12	273	27	312	10	218	36	264
Virements interfonds	1 332	1 117	(2 449)	–	1 220	1 090	(2 310)	–
Cotisations des membres facturées et à recevoir	–	–	–	–	–	–	994	994
Dividendes à recevoir	–	–	429	429	–	–	–	–
Autres débiteurs	53	–	–	53	64	–	–	64
	1 789	37 091	15 070	53 950	1 688	35 913	29 799	67 400
Créditeurs	120	–	1 851	1 971	139	–	5 230	5 369
Remboursements à verser aux membres (note 5)	–	–	6 791	6 791	–	–	–	–
<b>Solde des fonds – Fin de l'exercice</b>	<b>1 669 \$</b>	<b>37 091 \$</b>	<b>6 428 \$</b>	<b>45 188 \$</b>	<b>1 549 \$</b>	<b>35 913 \$</b>	<b>24 569 \$</b>	<b>62 031 \$</b>

Voir les notes afférentes à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière.

Au nom du conseil d'administration :



Kevin McNeil, administrateur



Earl McGill, administrateur

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (« SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police dans l'éventualité où un assureur IARD membre devenait insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et tous les assureurs IARD appartenant à un gouvernement (sauf ceux qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées. La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres.

## 1. Mode de présentation

Le présent état financier est établi selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés, selon laquelle les activités du fonds de fonctionnement, du fonds d'indemnisation et des fonds de liquidation des sociétés d'assurance suivantes sont présentées séparément :

Advocate General Insurance Company (« Advocate »)  
Ontario General Insurance Company (« Ontario General »)  
Canadian Universal Insurance Company (« Canadian Universal »)  
Beothic General Insurance Company (« Beothic »)  
Hiland Insurance Company (« Hiland »)  
Maplex Insurance Company (« Maplex »)  
GISCO, La Compagnie d'Assurances (« GISCO »)  
Reliance Insurance Company (« Reliance »)  
Canadian Millers' Mutual Insurance Company (« Canadian Millers »)  
Markham General Insurance Company (« Markham General »)  
Home Insurance Company (« Home Insurance »)

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information significative supplémentaire.

Le présent état financier ne tient pas compte de l'actif, du passif ou des activités des sociétés membres en liquidation.

## 2. Principales conventions comptables

Le présent état financier a été préparé en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Sa préparation oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les revenus et les dépenses comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de l'état financier. Les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Voici les principales conventions comptables :

- a) Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation. Elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est basé sur les flux de trésorerie projetés résultant de l'actif, sur le règlement des réclamations et sur les coûts estimatifs de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être modifié de façon importante.

Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une liquidation correspond à l'estimation des coûts de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

- b) Les créateurs incluent les indemnités que, d'après les estimations de la direction, la Société devra verser à la suite de la liquidation. Ces estimations sont prises en compte par la direction après analyse des estimations du liquidateur. Les créateurs incluent également les frais d'administration courants, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- c) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme dont l'échéance est de moins de un an sont comptabilisés au coût d'origine. Les placements à long terme dans des instruments financiers portant intérêt que la Société prévoit conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. Quand une diminution de la juste valeur n'est pas considérée temporaire, la perte de valeur est comptabilisée immédiatement.
- d) Les dividendes de liquidation sont pris en compte sur réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont comptabilisés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.
- e) En ce qui concerne les virements interfonds, les intérêts interfonds sont calculés aux taux courants du marché pour chaque fonds.
- f) Une partie des frais de bureau et d'administration du fonds de fonctionnement est répartie entre les fonds de liquidation des sociétés membres en liquidation en fonction des coûts que la direction estime imputables à chaque liquidation.
- g) Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine moins les amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Aux 31 décembre 2005 et 2004, les immobilisations acquises par la Société étaient entièrement amorties.
- h) La SIMA est un organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts sur le revenu dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 3. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation entourant les fonds d'administration générale et les fonds de liquidation :

### a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée. Au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2005, la Société a prélevé à ce titre 987 200 \$ auprès de ses membres (964 000 \$ en 2004).

**b) Fonds d'indemnisation**

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. Les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation en 1998 en trois versements égaux annuels payables en 1998, 1999 et 2000.

**c) Fonds de Markham General**

Une ordonnance de mise en liquidation a été émise le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la SIMA pour Markham General s'élèvent à 15,9 millions de dollars. Aucune cotisation n'a été perçue en 2005 pour couvrir le montant total dont la Société prévoit avoir besoin. À ce jour, les indemnités versées par le liquidateur atteignent 12 690 324 \$.

**d) Fonds de Canadian Millers**

Une ordonnance de mise en liquidation a été émise le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la SIMA a approuvé une cotisation de 3 millions de dollars que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 millions de dollars dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et l'indemnisation des réclamants. Des dividendes de liquidation de 485 994 \$ ont été comptabilisés en 2005. De cette somme, 428 879 \$ ont été touchés en janvier 2006. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 4 324 002 \$.

**e) Fonds de Reliance**

Une ordonnance de mise en liquidation a été émise le 3 décembre 2001. Il s'agit d'une société exerçant ses activités à titre de filiale. Le liquidateur, avec le consentement du tribunal, continue d'assurer l'exploitation de l'entreprise. La liquidation ne devrait pas donner lieu à une insuffisance de fonds nécessitant l'intervention financière de la SIMA. Aux termes de l'entente intervenue entre la SIMA et le liquidateur, tous les paiements admissibles effectués par le liquidateur sont considérés comme un prêt du liquidateur à la SIMA. Le liquidateur peut exiger le remboursement de ces paiements, y compris les intérêts, auquel cas la SIMA aura 90 jours pour s'exécuter. La direction et le liquidateur sont d'avis qu'il est peu probable que ce cas nécessite l'intervention financière de la SIMA. Au 31 décembre 2005, les indemnités versées par la Société au titre des réclamations admissibles en vertu de cette entente totalisaient 19 192 132 \$ (note 3, n)).

**f) Fonds de Home Insurance**

En 2004, la Compagnie d'assurance Lombard a acheté les réclamations de Home Insurance. Toutes les modalités de vente ont été approuvées par le tribunal et la SIMA est désormais à l'abri de toute obligation.

**g) Fonds de GISCO**

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 4 080 398 \$. Au cours de l'exercice, le liquidateur a avisé la Société qu'elle recevrait des dividendes de liquidation s'élevant à 1 000 000 \$, montant qu'elle a touché en totalité en 2005. À ce jour, la Société a récupéré des dividendes de liquidation totaux de 2 500 000 \$.

**h) Fonds de Maplex**

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 13 219 647 \$, dont 317 062 \$ en 2005. Jusqu'ici, la Société a versé des indemnités totales de 23 477 513 \$.

**i) Fonds de Hiland**

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la SIMA, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. Jusqu'ici, la Société a touché des dividendes de liquidation de 3 354 500 \$. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 710 962 \$ et contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 6 600 946 \$.

**j) Fonds de Beothic**

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la SIMA a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 488 788 \$ et contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 1 949 517 \$.

**k) Fonds de Canadian Universal**

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La SIMA a réglé plusieurs réclamations et obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre réclamation.

**l) Fonds d'Ontario General**

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre réclamation.

**m) Fonds d'Advocate**

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des réclamations réglées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. La Société a réglé toutes les réclamations et touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 44 037 846 \$.

**n) Solde négatif des fonds de liquidation**

Le fonds de liquidation de Reliance affichait un déficit de 112 000 \$ à la fin de l'exercice. La direction s'attend à ce que la SIMA puisse recouvrer dans le patrimoine de l'assureur des dépenses d'un montant supérieur à ce solde négatif.

Le remboursement de dividendes de liquidation (note 5) est déficitaire en raison de dépenses engagées après le remboursement des dividendes aux membres. La direction s'attend à ce que des revenus de placements provenant des espèces et des placements à court terme compenseront le déficit actuel et les dépenses qui seront vraisemblablement engagées dans l'avenir.

## État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

(Montants en milliers dans les tableaux)

### 4. Fonds de liquidation

Le tableau suivant résume les résultats et l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière des fonds affectés à des fins particulières :

	Remboursement des dividendes de liquidation	Canadian Millers	Reliance	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Solde du fonds - Début de l'exercice	-	(18) \$	(85) \$	(178) \$	10 746 \$	2 267 \$	641 \$	3 278 \$	901 \$	7 017 \$	-	24 569 \$
Cotisations des membres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Revenus de placements	54	28	-	-	200	48	23	52	20	128	112	665
Dividendes de liquidation	-	486	-	1 000	317	-	-	-	-	-	-	1 803
	54	496	(85)	822	11 263	2 315	664	3 330	921	7 145	112	27 037
Réclamations réglées	-	41	-	253	215	-	-	-	-	-	3 190	3 699
Réduction des crédateurs au titre des réclamations	-	-	-	-	(210)	-	-	-	-	-	(3 210)	(3 420)
Frais	90	80	27	21	40	38	-	1	-	20	131	448
Remboursement des primes non acquises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Virements des fonds de liquidation excédentaires	(19 881)	-	-	-	8 597	1 814	513	2 623	721	5 613	-	-
Remboursements aux membres (note 5)	19 881	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 881
<b>Solde du fonds - Fin de l'exercice</b>	<b>(36) \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>(112) \$</b>	<b>548 \$</b>	<b>2 621 \$</b>	<b>463 \$</b>	<b>151 \$</b>	<b>706 \$</b>	<b>200 \$</b>	<b>1 512 \$</b>	<b>-</b>	<b>6 428 \$</b>
Composition du solde des fonds :												
Espèces et dépôts à terme	6 852 \$	292 \$	-	876 \$	1 851 \$	599 \$	109 \$	757 \$	206 \$	1 042 \$	4 479 \$	17 063 \$
Intérêts courus	16	1	-	-	3	1	2	2	-	2	-	27
Virements interfonds	(113)	(347)	(112)	(307)	856	(19)	40	(53)	(6)	468	(2 856)	(2 449)
Dividendes à recevoir	-	429	-	-	-	-	-	-	-	-	-	429
	6 755	375	(112)	569	2 710	581	151	706	200	1 512	1 623	15 070
Créditeurs	-	-	-	21	89	118	-	-	-	-	1 623	1 851
Remboursements à verser aux membres (note 5)	6 791	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 791
<b>Solde du fonds - Fin de l'exercice (note 3 n))</b>	<b>(36) \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>(112) \$</b>	<b>548 \$</b>	<b>2 621 \$</b>	<b>463 \$</b>	<b>151 \$</b>	<b>706 \$</b>	<b>200 \$</b>	<b>1 512 \$</b>	<b>-</b>	<b>6 428 \$</b>

### 5. Remboursement des sociétés membres

Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé le remboursement à ses membres de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recouverts et qui provenaient de l'actif des assureurs insolubles suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex.

Au 31 décembre 2005, la SIMA avait versé 13 089 885 \$ du montant total autorisé aux fins de distribution. Les sociétés membres ont demandé une autre tranche de 5 609 585 \$ qui devrait leur être versée en 2006. En ce qui concerne le montant résiduel de 1 181 050 \$, la SIMA prévoit de verser 331 010 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 850 040 \$ représente des remboursements non réclamés dont la SIMA s'attache actuellement à établir la propriété.

### 6. Placements

#### a) Valeur comptable et juste valeur

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Espèces et dépôts à terme	29 723 \$	29 723 \$	46 277 \$	46 277 \$
Obligations	23 433	23 919	19 801	20 625
<b>Total</b>	<b>53 156 \$</b>	<b>53 642 \$</b>	<b>66 078 \$</b>	<b>66 902 \$</b>

La juste valeur des placements est établie en fonction des cours du marché.

**b) Taux d'intérêt effectifs, risque de taux et risque de crédit***(i) Encaisse et dépôts à terme*

La valeur comptable de ces placements s'élève à 29 723 \$ (46 277 \$ en 2004). Les dépôts à terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans moins de un an dans un pool d'actifs institutionnel. Ces montants incluent des certificats de dépôt à terme totalisant 5 692 \$ (0 \$ en 2004) dont l'échéance est de plus de un an. Les taux d'intérêt effectifs de ces titres allaient de 2,40 % à 3,78 % en 2005 (de 2,50 % à 2,55 % en 2004).

*(ii) Obligations*

	2005			2004			
	Temps avant l'échéance			Valeur	Taux	Valeur	Taux
	Moins de 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	comptable	effectifs	comptable	effectifs
Gouvernement du Canada	8 600 \$	10 766 \$	-	19 366 \$	3,02 % à 6,48 %	19 801 \$	4,60 % à 7,60 %
Sociétés	-	4 067 \$	-	4 067 \$	3,43 % à 4,22 %	-	-
	<b>8 600 \$</b>	<b>14 833 \$</b>		<b>23 433 \$</b>	<b>3,02 % à 6,48 %</b>	19 801 \$	4,60 % à 7,60 %

**7. Frais d'administration**

	2005	2004
Fonds de fonctionnement :		
Salaires et charges sociales	548 \$	490 \$
Recherche et honoraires de consultants	192	221
Bureaux	109	115
Charges diverses	76	66
Frais de justice	71	47
Déplacements	58	44
Honoraires et dépenses des administrateurs	44	-
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	43	43
Mobilier et équipement	25	39
Téléphone et poste	25	24
Impression et fournitures	22	10
Assurance	7	9
Frais bancaires	4	4
	<b>1 224 \$</b>	<b>1 112 \$</b>
Fonds d'indemnisation		
Charges de placements interfonds	2 \$	4 \$

**8. Capacité de cotisation**

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (0,75 % en 2004) des primes souscrites, soit environ 500 millions de dollars en 2005 (258 millions de dollars en 2004). À la suite de l'accord de prêt conclu avec le liquidateur de Reliance (note 3 e)), un montant de 25 millions de dollars (50 millions en 2004) de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Reliance viendrait à entraîner des obligations pour la Société.

**9. Charges de location**

La Société a signé un bail de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2007 pour la location de ses bureaux. Le loyer est de 49 929 \$ par année.

**10. Passif éventuel**

La Société est à l'occasion partie à des poursuites pour pertes, dommages et coûts que les parties demandesses prétendent avoir subis. La direction est d'avis que la Société n'aura pas à assumer de pertes ou de dépenses importantes relativement à ces poursuites. La Société a également un passif éventuel en vertu d'un accord de prêt conclu avec le liquidateur d'une société membre en voie de liquidation (note 3 e)).

**11. Juste valeur**

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les placements se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.

**12. Chiffres de l'exercice précédent**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes au mode de présentation adopté pour l'exercice écoulé.

Assurance ACE INA  
Corporation d'Assurances Affiliated FM  
Alberta Motor Association Insurance Company  
Allianz Global Risks U.S. Insurance Company  
Compagnie d'assurance Allianz du Canada  
Allstate, Compagnie d'Assurance  
Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance  
Alpha, Compagnie d'Assurances Inc.  
American Bankers Compagnie d'Assurances Générales de la Floride  
La Compagnie d'Assurances Home L'Américaine  
Compagnie de Réassurance L'Américaine  
Compagnie d'Assurance American Road  
Anglo Canada General Insurance Company  
Antigonish Farmers Mutual Insurance Company  
Arch Insurance Company  
Les Assurances Ascentus Ltée  
Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal  
Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec  
Atlantic Insurance Company Limited  
Avemco Insurance Company  
Aviation and General Insurance Company  
Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada  
AXA Assurances Agricoles Inc.  
AXA Assurances Inc.  
AXA Corporate Solutions Assurance  
AXA Assurances (Canada)  
AXA Pacifique Compagnie d'Assurance

BCAA Insurance Corporation  
Compagnie d'assurance Belair Inc.  
British Aviation Insurance Company Limited

CAA Insurance Company (Ontario)  
Canadian Direct Insurance Inc.  
Canadian Northern Shield Insurance Company  
Canassurance Compagnie d'Assurances Générales Inc.

La Capitale Assurances Générales Inc.  
Centennial Compagnie d'Assurances  
Certas direct, compagnie d'assurances  
Assurance International CGU plc  
Compagnie d'inspection Chaudière et Machinerie du Canada  
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance  
Citadelle, compagnie d'assurances générales  
Clare Mutual Insurance Company  
Coachman Insurance Company  
Compagnie d'assurances commerce et industrie du Canada  
Compagnie d'assurances Commonwealth  
Constitution du Canada, Compagnie d'Assurance  
Compagnie d'assurance Continental Casualty  
Compagnie d'assurance générale Co-operators  
Compagnie d'assurance Coseco  
Compagnie d'assurance générale CUMIS

Compagnie d'assurance Daimler Chrysler  
Desjardins Assurances Générales Inc.  
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada  
Compagnie d'Assurances Eagle Star Limitée  
Société des Assurances Ecclésiastiques  
Échelon, Compagnie d'Assurances Générales  
Economical, compagnie mutuelle d'assurance  
Electric Insurance Company  
Compagnie d'Assurances Élite  
Employers Reinsurance Corporation  
Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau  
L'Entraide Assurance  
L'Équitable, Compagnie d'Assurances Générales  
La Compagnie d'Assurance Everest du Canada

Factory Mutual Insurance Company  
FCT Insurance Company Limited  
Compagnie d'assurance Fédérale  
La Federated, compagnie d'assurances du Canada  
La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada  
Fenchurch General Insurance Company

First Canadian Insurance Corporation  
 First Canadian Title  
 Fortress Insurance Company  
  
 Garantie, Compagnie d'Assurance  
 de l'Amérique du Nord  
 GCAN Insurance Company  
 General Reinsurance Corporation  
 Germania Mutual Insurance Company  
 GMS Insurance Inc. (Group Medical Services)  
 Gold Circle Insurance Company  
 Gore Mutual Insurance Company  
 La Compagnie d'assurance et de garantie  
 Grain  
 Compagnie d'Assurance Great American  
 Compagnie d'Assurance Great American de  
 New York  
 Le Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie  
 d'Assurance  
  
 Hanover Insurance Company  
 Compagnie d'Assurance Incendie Hartford  
 Highlands Insurance Company  
 Hutterian General  
  
 ICAROM Public Limited Company  
 Industrial Alliance Pacific General  
 Insurance Corporation  
 L'Industrielle Alliance, Compagnie  
 d'Assurances Générales  
  
 Compagnie d'assurance ING du Canada  
 ING Novex Compagnie d'assurance  
 du Canada  
 Innovassur, Assurances Générales Inc.  
 Innovative Insurance Corporation  
 Insurance Company of Prince Edward Island  
 Insurance Corporation of British Columbia  
 Insurance Corporation of Newfoundland Ltd.  
  
 La compagnie d'assurances Jevco  
 Jewelers Mutual Insurance Company  
  
 The Kings Mutual Insurance Company  
 Kingsway Compagnie d'Assurance Générale  
  
 Compagnie d'assurances générales Legacy  
 Compagnie d'Assurance Liberté du Canada  
  
 Les Souscripteurs du Lloyd's  
 Compagnie canadienne d'assurances  
 générales Lombard  
 Compagnie d'assurance Lombard  
 London et Midland Compagnie d'Assurance  
 Générale  
 La Compagnie d'Assurance Lumbermen's  
 Mutual Casualty  
  
 Markel Compagnie d'Assurance du Canada  
 Max Canada Insurance Company  
 Mennonite Mutual Fire Insurance Company  
 Mennonite Mutual Insurance Company  
 (Alberta) Ltd.  
 Metro General Insurance Corporation Ltd.  
 Millennium Insurance Corporation  
 La compagnie d'assurance Missisquoi  
 Compagnie d'Assurance Mitsui  
 Sumitomo Limitée  
 La Compagnie d'Assurance Motors  
 The Mutual Fire Insurance Company  
 of British Columbia  
 La Mutuelle d'Église de l'Inter-Ouest  
  
 National Liability & Fire Insurance  
 NIPPONKOA, Compagnie d'Assurance,  
 Limitée  
 La Nordique, Compagnie d'assurance  
 du Canada  
 North American Specialty Insurance Company  
 The North Waterloo Farmers Mutual  
 Insurance Company  
  
 Old Republic Insurance Company of Canada  
 Omega General Insurance Corporation  
 Optimum Assurance Agricole Inc.  
 Optimum Société d'Assurance Inc.  
 Optimum West Insurance Company  
  
 PAFCO Insurance Company  
 Peace Hills General Insurance Company  
 Pearl Assurance Public Limited Company  
 La Personnelle, assurances générales Inc.  
 La Personnelle, compagnie d'assurances

Perth, Compagnie d'Assurance  
Pictou County Farmers' Mutual Fire  
Insurance Company  
Pilot Insurance Company  
Pool Insurance Company  
Portage La Prairie Mutual Insurance Company  
Premier Insurance Company  
Prince Edward Island Mutual Insurance  
Company  
Progressive Casualty Insurance Company  
Promutuel Gaspésie-Les Iles, Société mutuelle  
d'assurance générale  
Promutuel Réassurance  
Promutuel Témiscouata  
Protectrice, société d'assurance  
Compagnie d'assurance Providence  
Washington

Compagnie d'Assurance du Québec

Compagnie d'Assurance Générale RBC  
Compagnie d'assurance voyage RBC  
RCA Indemnity Corporation  
Red River Valley Mutual Insurance Company  
Reliance Insurance Company  
Royal & Sun Alliance du Canada,  
société d'assurances

S & Y Insurance Company  
Saskatchewan Motor Club  
Saskatchewan Mutual Insurance Company  
Scotia Générale, compagnie d'assurance  
Compagnie d'assurance Scottish & York Limitée  
Seaton Insurance Company  
SecuriCan General Insurance  
Compagnie d'Assurance Sécurité de Hartford  
Sécurité Nationale compagnie d'assurance  
Sentry Insurance  
SGI Canada  
SGI Canada Insurance Services Ltd.  
Sherway Insurance Company Ltd.  
Assurances Sampo du Japon Inc.  
La Souveraine, Compagnie d'Assurance  
Générale  
Compagnie d'Assurance Specialty National  
SSQ, Société d'Assurances Générales Inc.  
La Compagnie d'Assurance Saint Paul  
Compagnie d'Assurance St. Paul Garantie

State Farm Fire and Casualty Company  
State Farm Mutual Automobile  
Insurance Company  
  
T.H.E. Insurance Company  
TD assurance directe inc.  
Compagnie d'assurances générales TD  
Compagnie d'assurance habitation et auto TD  
La compagnie d'assurance Temple  
Thompson General Insurance Incorporated  
Société d'Assurance TIG  
Tokio Maritime & Nichido Incendie  
Compagnie d'Assurances Ltée  
Compagnie d'Assurance Traders Générale  
Compagnie d'assurance Trafalgar du Canada  
Trans Global Insurance Company  
Travelers, Compagnie d'indemnité  
Trisura Guarantee Insurance Company  
TTC Insurance Company Limited

UAP-New Rotterdam Insurance  
Company N.V.  
Unifund, compagnie d'assurance  
L'Union Canadienne, compagnie d'assurances  
L'Unique Assurances Générales Inc.  
United General Insurance Corporation  
Compagnie d'Assurance Mutuelle Utica

Virginia Surety Company Inc.

Waterloo, Compagnie d'Assurance  
Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa  
Western Assurance Company  
Westland Insurance Company

XL Insurance Company Ltd.  
Réassurance XL Amérique Inc.

York Fire and Casualty Insurance Company

Compagnie d'Assurance Zenith  
Zurich Compagnie d'Assurances

### Conseil d'administration 2005

**Kevin McNeil**

**Président du conseil**

*Président et chef de la direction,  
Gore Mutual Insurance Company*

**Alain Thibault**

**Président sortant du conseil**

*Président et chef de la direction,  
TD Meloche Monnex*

**Lea Algar**

*Présidente du conseil,  
Service de conciliation en assurances  
de dommages*

**Diane Brickner**

*Présidente,  
Peace Hills General Insurance Company*

**George Cooke**

*Président et chef de la direction,  
Compagnie d'assurance générale  
Dominion du Canada*

**Paul Kovacs**

*Président et directeur général,  
SIMA*

**Igal Mayer**

*Président et chef de la direction,  
Aviva, Compagnie d'Assurance  
du Canada*

**Earl McGill**

*Ancien surintendant des assurances  
du Manitoba (à la retraite)*

**Lawrie Savage**

*Président,  
Lawrie Savage & Associates Inc.*

**John Strome**

*Premier vice-président,  
La Capitale assurances générales inc.*

### Comités du conseil

*Vérification*

Earl McGill (président)

Lea Algar

Diane Brickner

Igal Mayer

Kevin McNeil

*Gouvernance*

*et ressources humaines*

Kevin McNeil (président)

George Cooke

Lawrie Savage

John Strome

Alain Thibault

### **Paul Kovacs**

*Président et directeur général*

### **Personnel à temps plein**

#### **Jim Harries**

*Vice-président, Opérations*

#### **Darrell Leadbetter**

*Directeur, Recherche*

#### **Tracy Waddington**

*Directrice, Administration*

### **Contractuels/Personnel à temps partiel**

#### **Reg Riddles**

*Vice-président, Réclamations*

#### **Randy Bundus**

*Vice-président, secrétaire et conseiller juridique*

#### **Andrew Hallak**

*Analyste de la recherche*

### **Adresse**

20, rue Richmond Est, bureau 210

Toronto (Ontario) M5C 2R9

Téléphone : (416) 364-8677

Télécopieur : (416) 364-5889

[www.pacicc.ca](http://www.pacicc.ca)



Le personnel de la SIMA, de gauche à droite, assis : Darrell Leadbetter et Paul Kovacs; debout : Reg Riddles, Tracy Waddington et Jim Harries.

## Organismes provinciaux

### W. Alan Clark

*Surintendant et chef de la direction*  
Commission des institutions financières  
de la Colombie-Britannique  
13450, 102<sup>e</sup> Avenue, bureau 1200  
Surrey (Colombie-Britannique) V3T 5X3  
Tél. : (604) 953-5300  
Télé. : (604) 953-5301  
[www.fic.gov.ca](http://www.fic.gov.ca)

### Dennis Gartner

*Surintendant des institutions financières*  
Ministère du Trésor de l'Alberta  
Immeuble Terrace, bureau 402  
9515, 107<sup>e</sup> Rue  
Edmonton (Alberta) T5K 2C3  
Tél. : (780) 422-1592  
Télé. : (780) 420-0752  
[www.finance.gov.ab.ca](http://www.finance.gov.ab.ca)

### James Hall

*Surintendant des assurances*  
Commission des services financiers  
de la Saskatchewan  
1919, Saskatchewan Drive, 6<sup>e</sup> étage  
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7  
Tél. : (306) 787-7881  
Télé. : (306) 787-9006  
[www.sfsc.gov.sk.ca](http://www.sfsc.gov.sk.ca)

### Jim Scalena

*Surintendant des institutions financières*  
Ministère de la Consommation et des  
Corporations du Manitoba  
405, avenue Broadway, bureau 1115  
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6  
Tél. : (204) 945-2542  
Télé. : (204) 948-2268  
[www.gov.mb.ca](http://www.gov.mb.ca)

### Bob Christie

*Directeur général et surintendant*  
Commission des services financiers  
de l'Ontario  
5160, rue Yonge, 17<sup>e</sup> étage, C.P. 85  
North York (Ontario) M2N 6L9  
Tél. : (416) 250-7250  
Télé. : (416) 590 7070  
[www.fsco.gov.on.ca](http://www.fsco.gov.on.ca)

### Jean St-Gelais

*Surintendant et président-directeur général*  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 8<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec) G1V 5C1  
Tél. : (418) 525-7571  
Télé. : (418) 528-2791  
[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

### Doug Murphy

*Surintendant adjoint des assurances*  
Environnement et Travail  
Institutions financières  
5151, chemin Terminal, 7<sup>e</sup> étage  
C.P. 2271  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1A1  
Tél. : (902) 424-6331  
Télé. : (902) 424-1298  
[www.gov.ns.ca/enla/fin/fininst.htm](http://www.gov.ns.ca/enla/fin/fininst.htm)

### Robert Bradley

*Surintendant des assurances*  
Ministère des Services communautaires  
et du Procureur général  
C.P. 2000  
95, rue Rochford  
Immeuble Shaw, 4<sup>e</sup> étage  
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8  
Tél. : (902) 368-6478  
Télé. : (902) 368-5283  
[www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca)

**Roderick MacKenzie**

*Surintendant des assurances*  
Ministère de la Justice  
C.P. 6000, édifice du centenaire  
440, rue King  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H8  
Tél. : (506) 453-2512  
Télec. : (506) 453-7435  
[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

**Winston Morris**

*Sous-ministre adjoint*  
Surintendant des assurances  
Ministère des Services gouvernementaux  
et des Terres  
Immeuble Confederation  
Bloc Ouest, 2<sup>e</sup> étage  
C.P. 8700  
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6  
Tél. : (709) 729-2570  
Télec. : (709) 729-4151  
[www.gov.nf.ca](http://www.gov.nf.ca)

**Douglas Doak**

*Surintendant des assurances*  
Division de l'impôt et des cotisations  
Ministère des Finances  
Gouvernement des Territoires  
du Nord-Ouest  
YK Centre Building, 3<sup>e</sup> étage  
4822, 48<sup>e</sup> Rue  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)  
X1A 3S3  
Tél. : (867) 873-7308  
Télec. : (867) 873-0325  
[www.fin.gov.nt.ca](http://www.fin.gov.nt.ca)

**Fiona Charbonneau**

*Surintendante des assurances (intérimaire)*  
Ministère des Services communautaires  
C.P. 2703 (C-5)  
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
Tél. : (867) 667-5111  
Télec. : (867) 667-3609  
[www.gov.yk.ca](http://www.gov.yk.ca)

**Organisme de réglementation fédéral**

**Nicholas Le Pan**

*Surintendant*  
Bureau du surintendant  
des institutions financières  
255, rue Albert  
Ottawa (Ontario) K1A 0H2  
Tél. : (613) 990-7628  
Télec. : (613) 993-6782  
[www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)